

EAU POTABLE / Du nord au sud de la Drôme, on dénombre 22 captages prioritaires. Cette notion de captages prioritaires, née à l'époque du Grenelle de l'environnement en 2007, priorise les moyens à déployer pour préserver la qualité de l'eau destinée à l'alimentation humaine. Une méthodologie a été définie pour déterminer les captages les plus vulnérables.

Captages prioritaires : une procédure très encadrée pour préserver la qualité de l'eau

Le déploiement de la « procédure captage prioritaire » est porté par le gestionnaire du captage (syndicat, mairie, agglomération...) et supervisée par l'État via la direction départementale des territoires (DDT 26). Elle se déroule en quatre grandes étapes :

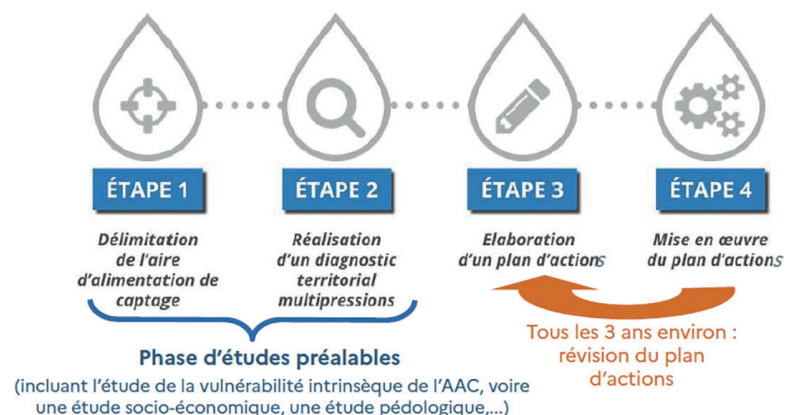
- déterminer l'origine de l'eau par une étude hydrogéologique qui définit l'aire d'alimentation du captage et les niveaux de vulnérabilité du milieu vis-à-vis des nitrates et produits phytosanitaires ;
- diagnostiquer les pratiques agricoles et non agricoles vis-à-vis de l'entraînement des intrants. Puis, par un recensement entre les secteurs les plus vulnérables et ceux où se retrouvent les activités potentiellement les plus à risques, définir les zones de protection sur lesquelles seront déployés prioritairement les moyens de protection de la qualité de l'eau ;
- déterminer un programme d'actions agricole et non agricole pour accompagner l'adaptation des pratiques aux enjeux de qualité de l'eau ;
- enfin, mettre en œuvre ce programme d'actions et le faire évoluer, si besoin selon les résultats de qualité de l'eau. La chambre d'agriculture de la Drôme participe à toutes les étapes de cette procédure afin de s'assurer que les actions proposées soient réalistes, supportables et efficaces. Chaque territoire

à ses particularités, et il ne peut y avoir de programme adapté sans une bonne connaissance des pratiques locales. Aussi, la chambre d'agriculture s'assure également que des agriculteurs ayant des parcelles sur ces captages soient associés, le plus en amont possible, à ces travaux. Cette présence d'agriculteurs du territoire est essentielle pour une bonne adéquation des mesures aux réalités de terrain.

Des programmes d'actions toujours volontaires

Tout l'enjeu sur ces captages d'eau prioritaires est de mobiliser le plus d'agriculteurs concernés. En effet, c'est par le niveau d'implication et de participation que sont évaluées l'efficacité et la réussite de ces programmes. À ce jour, toutes les actions proposées sont volontaires et basées sur un accompagnement technique orienté vers :

- la réduction du recours aux intrants : optimiser la fertilisation azotée, valoriser les engrais verts, mobiliser tous les leviers agronomiques pour réduire la pression des adventices, choisir des molécules moins impactantes pour la qualité de l'eau, les techniques alternatives...
- la restauration des sols pour agir sur leur fertilité naturelle et leur capacité d'épuration/filtration : état des lieux à la parcelle, adaptation des techniques



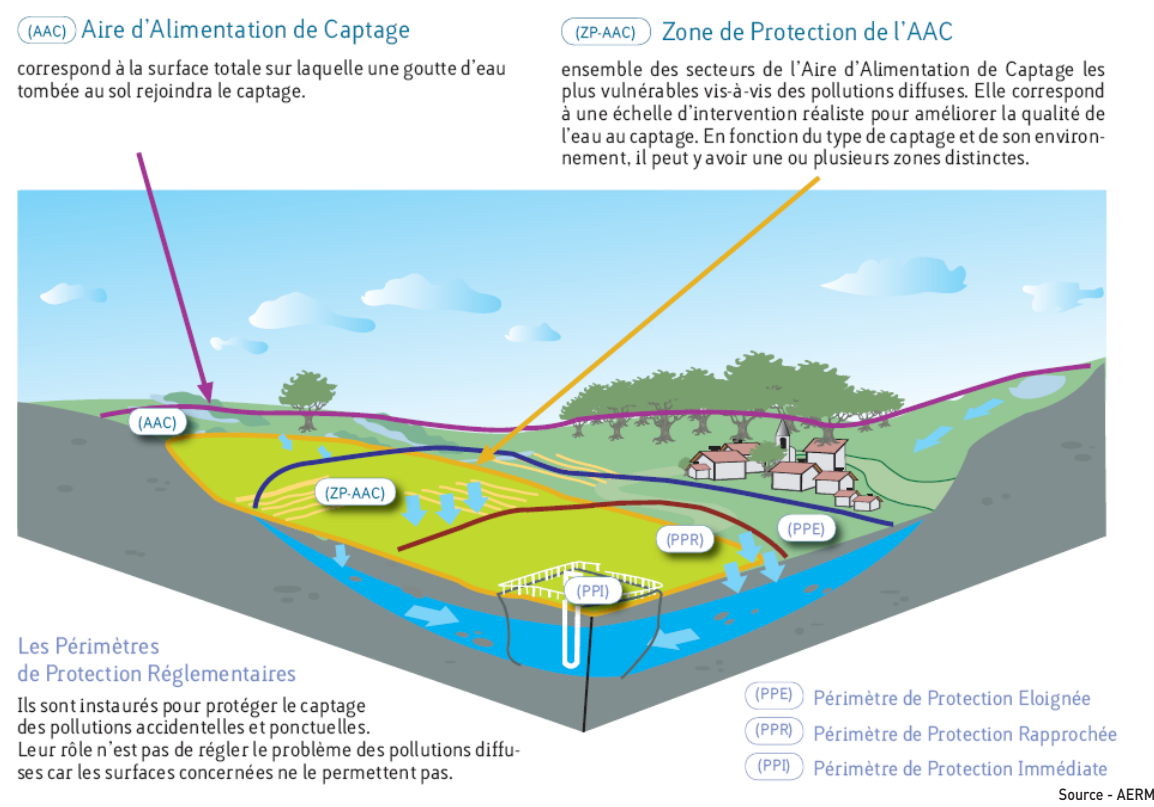
La procédure captage prioritaire en quatre étapes.

22 captages prioritaires en Drôme

- Albon** : captage de Près Nouveau.
- Autichamp** : captage de Chaffoix.
- Beaumont-les-Valence** : captage des Tromparents.
- Bontieu-sur-Roubion** : captage les Reynières.
- Bourg-lès-Valence** : captage des Combeaux.
- Chabrilan** : captage Rouveyrol.
- Chantemerle-lès-Grignan** : captage de Saint-Maurice.
- Châteauneuf-sur-Isère** : captage Deveys.
- Eymeux** : captage de l'Écancière.
- La Bâtie-Rolland** : captage de la Tour.
- Lapeyrouse-Mornay** : captage de Montanay.
- Les Granges-Gontardes** : captage du Jas des Seigneurs.
- Manthes** : captage de l'Île-Puits récent.
- Romans-sur-Isère** : captages des Jabelins, des Etournelles et de Tricot.
- Saint-Rambert-d'Albon** : captage des Teppes.
- Saint-Maurice-sur-Eygues** : captage du Jas.
- Saint-Pantaléon-les-Vignes** : captage les Grand'Granges.
- Saint-Paul-Trois-Châteaux** : captages de Gonsard et des Alènes.
- Valence** : captages des Couleurs.

Les Aires d'Alimentation de Captage

Echelle d'actions efficaces pour lutter contre les pollutions diffuses



de travail du sol, couverts végétaux... et pour ceux qui souhaitent aller plus loin, accompagner la mise en œuvre de pratiques agroécologiques : agriculture de conservation des sols, agroforesterie (haies...), agriculture biologique... Ces sujets sont abordés soit au cours d'un appui individuel (conseil, suivi d'essais individuels) auprès des agriculteurs demandeurs, soit lors de journées col-

lectives auxquelles vous invitent les gestionnaires de captages.

Trouver un juste équilibre

« Si l'objectif est de rester sur des mesures réalistes et économiquement supportables, il ne faut pas perdre de vue un enjeu incontournable : la qualité de l'eau. C'est un besoin essentiel pour tous les

Drômois. Et le rôle de la chambre d'agriculture est de trouver un juste équilibre afin de préserver une agriculture dynamique et rentable, compatible avec les objectifs de préservation de la ressource en eau potable. Si pour faire de la soupe il faut de l'eau potable, il faut aussi des légumes ! Ou dit autrement, on ne peut pas choisir entre boire et manger », indique Thierry Mommeé élu de la chambre d'agriculture.

DES TEMPS COLLECTIFS /

Apéro de l'agronomie sur les analyses de sol

Reposer les bases pour savoir interpréter son analyse de sol, avec exercices pratiques sur les analyses des participants. Tel était l'objectif de la séquence « apéro » qui s'est tenue en octobre 2023 au cours de laquelle les participants ont pu bénéficier d'une interprétation et d'un conseil personnalisés.

« Une analyse de sol, c'est un outil formidable pour l'agriculteur. Elle permet d'ajuster la nutrition des plantes, de repérer les carences, de définir le niveau de chaulage si nécessaire, d'évaluer les potentialités (chimiques) du sol et de valider des modifications de pratiques », précise Marie-Pascale Couronne, conseillère de la chambre d'agriculture.



Un profil de sol commenté.



Un temps en salle pour décrypter les analyses de sol des participants.



Le 2 mars 2021, 80 agriculteurs et 50 étudiants avaient pu découvrir en fonctionnement et comparer huit outils de préparation du sol et de destruction de couvert, en alternative au glyphosate et au labour. Le couvert était une féverole très développée (10 t MS/ha). Les outils présentés étaient : un rouleau Faca, un rouleau mulcheur (Dynadrive), deux scalpeurs à dents (Treffler Grubber et Actisol), un scalpeur hybride à disques & dents (Lemken Koralin), un déchaumeur à disque (GB - Acéro K), deux charrues déchaumeuses (Escudéro et Bugnot).

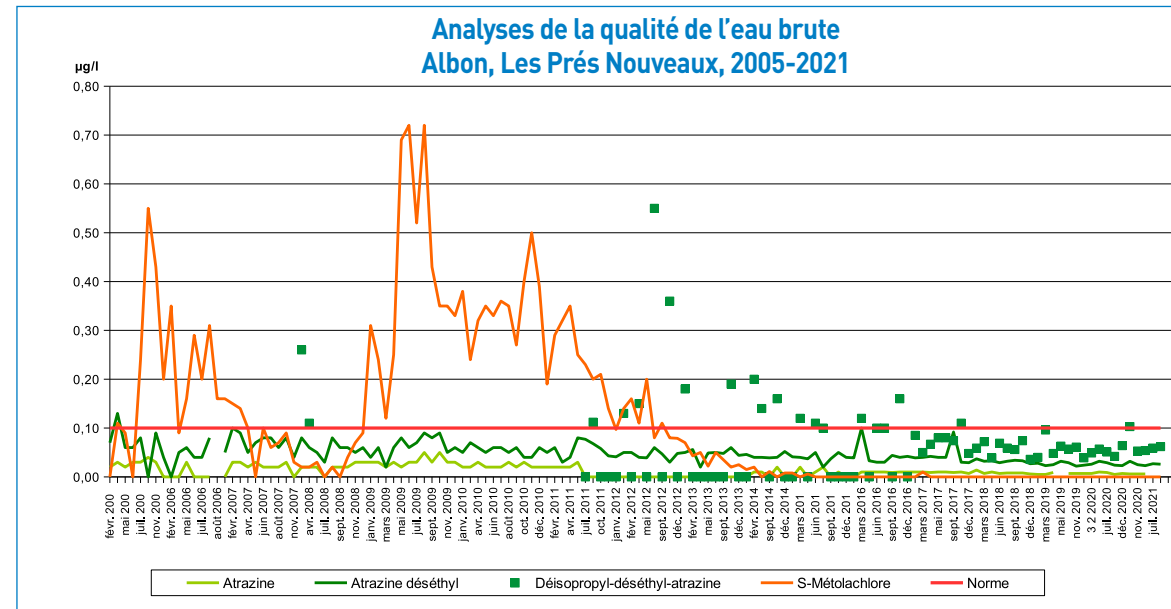
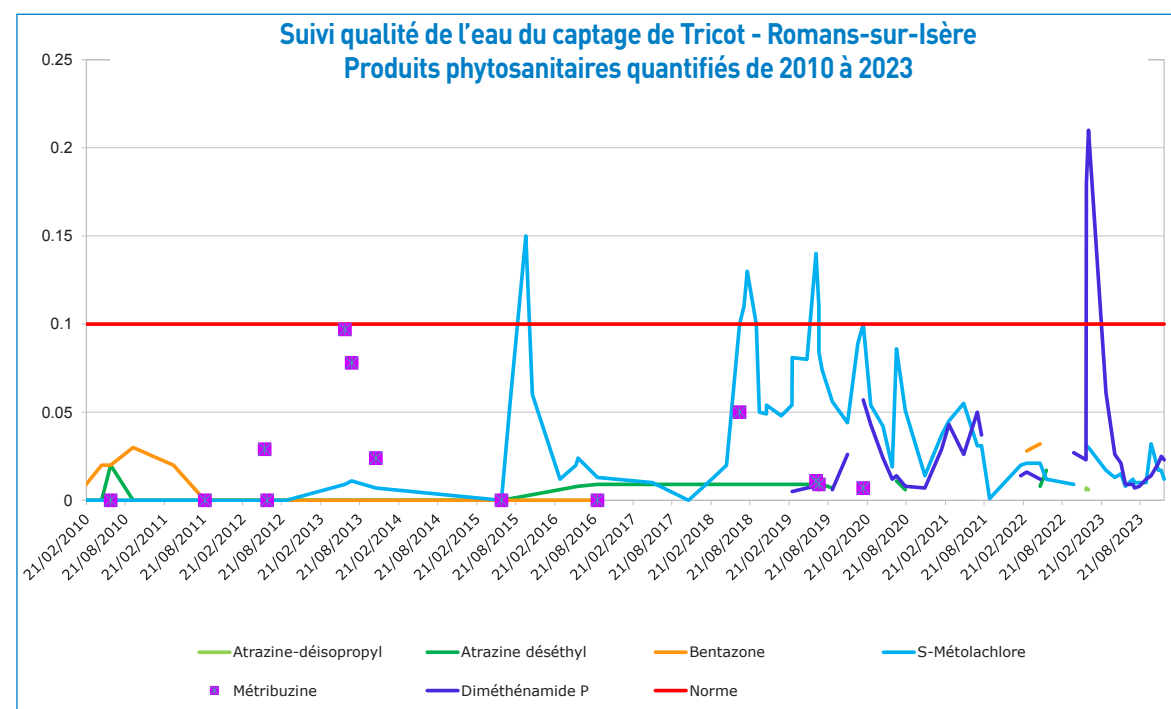
Cette démonstration était co-organisée par la FDCuma et la chambre d'agriculture de la Drôme pour le compte de Valence Romans Agglo, dans le cadre de l'animation sur les captages prioritaires. © Archives AD26

Malheureusement certains captages voient leur qualité se dégrader. C'est le cas de l'un des captages de Romans-sur-Isère, qui a vu plusieurs fois, ces dernières années, des teneurs en herbicides de prélevée de cultures de

printemps dépasser la norme de 0,1 g/l. Même si ces dépassements ont fort heureusement été transitoires, les enjeux en termes de ressource en eau potable pourraient amener ses gestionnaires à prendre des mesures fortes, afin de

préserver durablement ce captage. On parle là d'interdiction de molécules sur les parcelles pouvant impacter le plus fortement la qualité de l'eau. Le seul moyen d'éviter que ces situations se généralisent est que chacun redouble de

prudence vis-à-vis de ces captages, en évitant les molécules à risque aussi souvent que possible, en respectant toutes les mesures de protection (ZNT, bonnes conditions d'application et pratiques de remplissage-lavage), et en privilégiant les solutions alternatives pour réduire la pression adventices.



Des résultats probants

Grâce aux actions menées depuis la fin des années 2000, on sait que si les agriculteurs prennent ces sujets à bras le corps, il est possible de corriger l'impact des pratiques sur la qualité de l'eau. Prenons l'exemple du captage d'Albon qui présentait des problèmes de pollution au S-métolachlore (Dual Gold, Mercantor Gold, Camix...) de 2005 à 2010. Engagés dans la « procédure captage prioritaire », les agriculteurs du secteur ont mis en place des mesures fortes dont notamment :

- l'absence de retour avant trois ans d'une molécule de la famille des chloroacétamides (S-métolachlore, diméthénamide-P soit en noms commerciaux Isard, Springbok, Dakota-P...);
- le recours généralisé au binage ;
- et l'aménagement des pratiques de remplissage-lavage des pulvérisateurs...

Grâce à ces efforts, les résultats sont au rendez-vous. Cependant, chaque année, les techniques d'analyse progressent et d'autres molécules commencent à être détectées. Aussi, il est essentiel de rester vigilants et de poursuivre l'adaptation des pratiques. Un travail constant et collectif, dont dépend l'avenir de l'agriculture.



Un tournesol sans S-métolachlore.

Il témoigne

APPU PERSONNALISÉ / Itinéraires herbicides sans S-métolachlore, ni Diméthénamide-P

Ces deux molécules, herbicides de prélevée cultures de printemps, sont facilement entraînées vers les nappes phréatiques et peuvent poser problème sur certains captages. C'est pourquoi Bruno Terpent, agriculteur à Hostun (EARL les Bruyères), a choisi de modifier ses itinéraires de désherbage pour limiter les risques de pollution diffuse. Il a pour cela été accompagné par Victor Etevenot, conseiller grandes cultures à la chambre d'agriculture de la Drôme.

« Victor m'a accompagné deux ans de suite pour tester des itinéraires de désherbage sans S-métolachlore, ni DMTAP sur maïs, témoigne Bruno Terpent. On a choisi ensemble les produits à la morte saison, tout en restant sur un itinéraire pré + post-levée, ciblant à la fois graminées et dicotylédones. Sur l'exploitation il y a une rotation sur quatre ans, incluant cultures d'hiver et de printemps, ce qui fait que la flore adventice n'est pas spécialisée, cela facilite le désherbage. En 2022, comme les résultats étaient au rendez-vous, on a aussi testé le désherbage du tournesol dérobé sans S-métolachlore : même les repousses du colza grêlé ont sauté sans difficulté. Et en 2023, certaines parcelles de maïs étaient déjà suffisamment propres après la prélevée, on a donc pu éviter de faire le rattrapage antigraminées. Ces deux années d'essai ont été convaincantes. »

Il poursuit : « Ce que j'ai aussi apprécié dans l'accompagnement proposé, c'est de savoir que Victor passait régulièrement dans mes parcelles. Ça aide à ajuster nos choix en quelques minutes et à avoir la réactivité nécessaire vis-à-vis des stades adventices. »

100 ans ensemble

OUI. L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !

